Image not found or type unknown

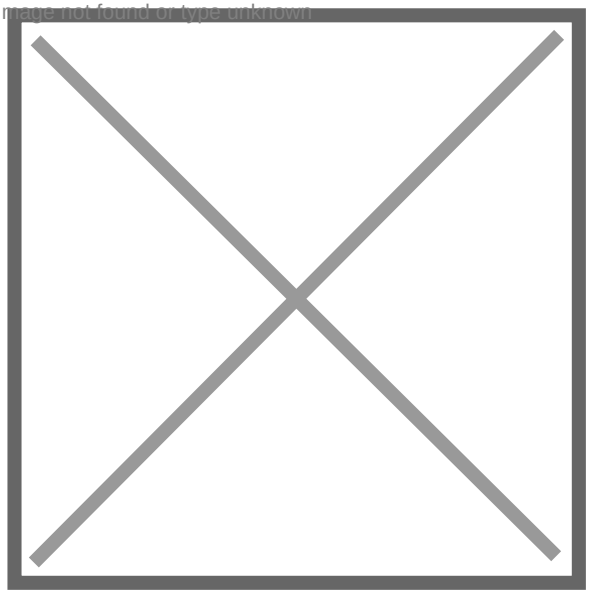

Est il pertinent de saisir les prudhommes ?

Par **fages60**, le **21/02/2011** à **08:11**

Bonjour,
Madame,Monsieur, je travail dans une petite imprimerie, mes interrogations sont :

-1-Je vais bientôt être licencier pour raison économique, mais je ne suis pas le dernier entre dans la société, mon contrat de travail stipule que je suis censée être polyvalent, donc faire le travail du dernier entré, l'unique raison est que je suis mieux rémunérer.

-2-humiliations dégradantes au travail, mon employeur aime rabaisser les gens, exemple de propos :" vous n'avez aucun droits, il n'y à que moi qui a des droits " ou "c'est le privilège des patrons de changer d'avis " ou " si tu est pas capable, rentre chez toi et change de métier " alors que le matériel était defectueux...

-3-Les réflexions harcelante régulière rendant les conditions de travail extrêmement pénible, ont fini par affecter ma santé, depuis deux ans je suis sous antidépresseurs et anxiolytiques, suivis par un psychiatre pour raison professionnel.

Obtenir gain de cause, devant les prudhommes, serai pour moi une thérapie et une revalorisation de ma personne, m'aidant à surmonter ma pathologie dépressive provoquer par mon employeur.

Merci pour vos conseils.

Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

M.FAGES.

Par **edith1034**, le **21/02/2011** à **08:50**

BONJOUR

Les propos rapportés sont brutales mais pas un harcèlement

pour votre état il doit y avoir le ton et des propos plus dures pour vous rabaisser aux yeux des autres

pour tout savoir sur le harcèlement moral

http://www.fbls.net/harcelement.htm

pour le licenciement économique ce serait une faute de l'employeur

pour tout savoir sur le licenciement allez en bas de page de

http://www.fbls.net/CDIARRET.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés